Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260331-2026_03_28-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2026-03-28
31 mars 2026

Date de convocation : Mardi 24 mars 2026	*Le mardi trente et un mars deux mille vingt-six à vingt heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Absents excusés : 0 Votants : 15	*Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GRALL Marie-Catherine, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, LE GUERN Marlène, MINGAM Gwénaëlle, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, CRAS-QUEAU Simon, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Mme GUILLERM Marie-Claire été désignée comme secrétaire de séance.*

Objet : délégués du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses délégués chargés de le représenter au sein des divers organismes et Syndicats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (15 votants, 0 abstention, 15 voix exprimées, 15 voix pour, 0 voix contre)

- **S.I.V.U. Centre de secours :** Laurent LE BORGNE et Marie-Claire GUILLERM délégués titulaires et Alain BRU délégué suppléant
- **Syndicat Intercommunal des Eaux de Pont an Ilis :** Laurent LE BORGNE, Gwénaëlle MINGAM et Marie-Catherine GRALL.
- **Syndicat Mixte de l'HORN :** Yvon LE NAN, élu référent bassin versant
- **Syndicat d'électrification SDEF :** Laurent LE BORGNE et Yvon PRISER délégués titulaires et Simon CRAS et Gwénaëlle MINGAM délégués suppléants
- **Référent ENEDIS :** Yvon PRISER
- **Interlocuteur HEOL :** Yvon PRISER
- **Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel :** Marie DALLE, déléguée des élus
- **Correspondant défense :** Benjamin LEROUX
- **Correspondant sécurité routière :** Céline GAC
- **Référent RGPD :** Nolwenn GUILLARD
- **Délégué FIA** (Finistère Ingénierie Assistance) : Laurent LE BORGNE

M. Laurent LE BORGNE, Maire	*Mme GUILLERM Marie-Claire* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 2 avril 2026* *Transmission au contrôle de légalité le 2 avril 2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.